

DÉLIBÉRATION D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA CCIT AIN : 24 JUIN 2013

Objet : **CONVENTION SUR L'OBSERVATOIRE DU COMMERCE ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE GEX, LA SOCIÉTÉ COMMERCITÉ ET LA CCI DE L'AIN**

Membres élus présents : MM BAILLY - BALAGUER - BENEDIT - CAUCHOIS - CAUCUY - DRHOVIN - FALCONNIER - FONTENAT - FRATTA - GINOT - GIREAU - GROSSAT - JOSEPH - LUGAND - MARMILLON - MASCIOTRA - MONNET - PERRAUT - PHILIBERT - PIERROT - MME PRADEL - MM REY - TOURNIER-BILLON - VERNE

Intervention du Vice-président Gilbert GROSSAT

En 2009, la Communauté de Communes du Pays de Gex a élaboré un Schéma Directeur d'Urbanisme Commercial (SDUC) visant à définir les perspectives et les règles de développement de son territoire en matière commerciale. Ce document fut approuvé le 26 mai 2011 par le Conseil communautaire.

La réalisation de l'étude confiée à un prestataire spécialisé a donné lieu à la production d'un diagnostic et de préconisations basés sur des données de l'Observatoire du Commerce de la Chambre.

Dans ce cadre, une convention entre la Chambre, la Communauté de Communes du Pays de Gex et la société Commercité (*AID-Observatoire*) a été signée définissant notamment les données transmises, les conditions d'utilisation, de stockage et de restitution.

Or, ce SDUC, même approuvé, ne reste qu'un document interne destiné à éclairer les avis du Conseil communautaire.

Par ailleurs, l'évolution du contexte réglementaire oblige les Schémas de Cohérence Territoriale (*SCOT*) d'intégrer une réflexion spécifique en matière de développement commercial sous la forme d'un Document d'Aménagement Commercial (*DAC*).

Dès lors, la Communauté de Communes du Pays de Gex a souhaité traduire de manière réglementaire dans le SCOT, les orientations stratégiques exprimées dans le SDUC.

Pour réaliser ce travail, la Communauté de Communes du Pays de Gex a souhaité s'attacher les services d'une société d'études spécialisées. Après un appel d'offre, la réalisation du Document d'Aménagement Commercial du Pays de Gex a été confiée, en juillet 2012, à la société Commercité (*AID-Observatoire*).

Je rappellerai que ce cabinet a notamment réalisé:

- nos six études sur les comportements d'achat des ménages de l'Ain de 1988, 1991, 1995, 1999, 2003 et 2010,
- plusieurs schémas et documents d'aménagement commercial dans l'Ain et en Rhône-Alpes comme par exemple :
 - le schéma directeur d'urbanisme commercial du Pays de Gex,
 - le document d'aménagement commercial du Bu.Co.Pa.,
 - le document d'aménagement commercial du Val de Saône - Dombes,
 - le document d'aménagement commercial du Beaujolais...

En ce moment, ce cabinet travaille à l'élaboration du schéma de développement commercial de l'agglomération burgienne.

Afin d'exécuter la mission qui lui a été confiée, la société Commercité (*AID-Observatoire*) a besoin de s'appuyer sur certaines données de notre Observatoire du Commerce.

PF	JMB

DÉLIBÉRATION D'ASSEMBLÉE GENERALE DE LA CCIT AIN : 24 JUIN 2013

Objet : CONVENTION SUR L'OBSERVATOIRE DU COMMERCE ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE GEX, LA SOCIETE COMMERCITE ET LA CCI DE L'AIN

Il convient donc de se prononcer sur la mise à disposition de la Communauté de Communes du Pays de Gex, à titre gratuit, des données issues de notre Observatoire du Commerce relatives au territoire concerné, ainsi que leur utilisation par la société Commercité, dans le cadre exclusif de la mission qui lui a été confiée.

Une telle disposition, à titre gratuit, avait déjà été accordée en 2009, pour l'élaboration du Schéma Directeur d'Urbanisme Commercial du Pays de Gex.

Pour cela, il est demandé de bien vouloir autoriser le Président à signer une convention entre :

- la Communauté de Communes du Pays de Gex,
- la société Commercité (*AID-Observatoire*)
- et la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain.

Cette convention fixe très précisément l'utilisation, le stockage et la restitution des données mises à disposition par la Chambre ainsi que l'utilisation des études et documents réalisés par le cabinet AID-Observatoire.

L'Assemblée, vu l'exposé du Vice-président, autorise le Président à signer une convention entre la Communauté de Communes du Pays de Gex, la société Commercité (AID Observatoire) et la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain, dans les conditions exposées ci-dessus.

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

- Nombre de Membres Élus	36
- Nombre de Membres en exercice	36
- Nombre de Membres présents	24
- Nombre de voix pour	24
- Nombre de voix contre	0
- Nombre d'abstentions	0

Pour Extrait Certifié Conforme,

Original signé

Patrice FONTENAT
Secrétaire

Original signé

Jean-Marc BAILLY
Président